



Disponibilité limitée de vaccins contre la rage - Priorisation des indications à la vaccination

État 05.02.2024

1 Contexte

Le Bureau de notification des produits thérapeutiques de l'Office fédéral pour l'approvisionnement économique du pays (OFAE) a signalé, durant le 4^e trimestre 2023, des difficultés d'approvisionnement en vaccins antirabiques¹. Le marché suisse est depuis plusieurs semaines alimenté grâce aux stocks obligatoires (vaccins antirabiques Rabipur® et Mérieux®). Les producteurs ne peuvent actuellement pas couvrir entièrement les besoins du marché suisse (ni même mondial). La durée de ce problème d'approvisionnement n'est pas connue.

Les vaccins à disposition devraient de ce fait être utilisés en priorité pour les indications vitales, selon les recommandations décrites ci-dessous.

2 Priorisation des indications à la vaccination contre la rage

Compte tenu de la disponibilité limitée des vaccins contre la rage et du fait que nous ne disposons pas de données concernant les stocks à disposition chez les utilisateurs de vaccins, il est recommandé **aux médecins, aux centres de vaccinations et aux hôpitaux de réserver des doses pour la vaccination post-expositionnelle** et, de manière restreinte, pour la vaccination pré-expositionnelle. Afin d'utiliser de manière optimale le vaccin antirabique, dont la disponibilité est limitée, l'OFSP et la CFV recommandent de classer les indications de vaccination par ordre de priorité décroissant comme suit :

2.1. Ordre de priorité

- I. **Vaccination post-expositionnelle** (personnes exposées à un risque de rage, p. ex. morsure ou griffure d'un animal potentiellement porteur du virus de la rage)
- II. Vaccination pré-expositionnelle des **personnes exposées professionnellement** (en Suisse ou à l'étranger)
- III. Vaccination pré-expositionnelle des **voyageurs** en zone enzootique **à risque individuel élevé, indépendamment de la durée du voyage**, p. ex. travail avec des animaux, voyage à vélo, moto, trekking, accès restreint à des soins médicaux. Les enfants devraient également être vaccinés en priorité, étant donné leur risque accru de morsures et de morsures graves (p. ex. au visage) ou d'exposition pouvant passer inaperçue.
- IV. Vaccination pré-expositionnelle **d'autres voyageurs** dans des zones enzootiques de rage **selon la durée du voyage** :
 - Afrique, Bolivie, Venezuela, sous-continent indien (Inde, Pakistan, Afghanistan, Bangladesh, Sri Lanka), Philippines : en cas de séjour **> 1 mois**
 - Reste de l'Asie : en cas de séjour **> 3 mois**

¹ [Pénuries actuelles \(admin.ch\)](#) - [Ruptures de stocks de vaccins](#)



2.2. Mode d'administration

A) Vaccination post-expositionnelle

Les indications ainsi que le déroulement de la prophylaxie post-expositionnelle sont décrits dans le [document](#) *Prophylaxie pré- et post-expositionnelle de la rage humaine* [1].

B) Vaccination pré-expositionnelle

Reporter dans la mesure du possible toute vaccination pré-expositionnelle jusqu'à ce que l'approvisionnement en vaccins antirabiques soit à nouveau normalisé.

Le cas échéant, une administration intradermique (qui nécessite une quantité moindre de vaccin) peut être utilisée dans la prophylaxie pré-expositionnelle contre la rage, conformément à la priorisation mentionnée ci-dessus. Elle nécessite une technique spéciale et implique un schéma de vaccination différent de celui autorisé en Suisse [1]. C'est la raison pour laquelle elle n'est proposée que par les centres spécialisés de médecine des voyages. Il est recommandé de s'annoncer à l'avance. Contact : HealthyTravel.ch

- Administration **intradermique** pour toute vaccination (nouvelle ou complétant une série) dans les centres de médecine des voyages.
- Administration **intramusculaire** pour la vaccination des enfants et des personnes immunosupprimées.

3 Remarque concernant les rappels de vaccination pour les voyageurs

En raison de la pénurie d'approvisionnement, le rappel un an après la primovaccination ou lors de tout nouveau voyage **n'est pas recommandé** pour la vaccination pré-expositionnelle des voyageurs.

4 Autres informations et remarques importantes

Pour plus d'informations, veuillez prendre contact avec l'un des centres spécialisés en médecine des voyages via le site HealthyTravel.ch

5 Référence

1. Office fédéral de la santé publique (OFSP), Groupe de travail Rage, Commission fédérale pour les vaccinations (CFV). Prophylaxie pré- et post-expositionnelle de la rage humaine. Directives et recommandations. Berne : OFSP, 2021. www.bag.admin.ch/rage

Liens utiles

www.bag.admin.ch/rage

www.bag.admin.ch/approvisionnementvaccins

Contact

Office fédéral de la santé publique OFSP

Division Maladies transmissibles

Section Vaccination

epi@bag.admin.ch

Tél (secrétariat) : +41 (0)58 463 87 06

Comité d'experts en médecine des voyages

info@healthytravel.ch